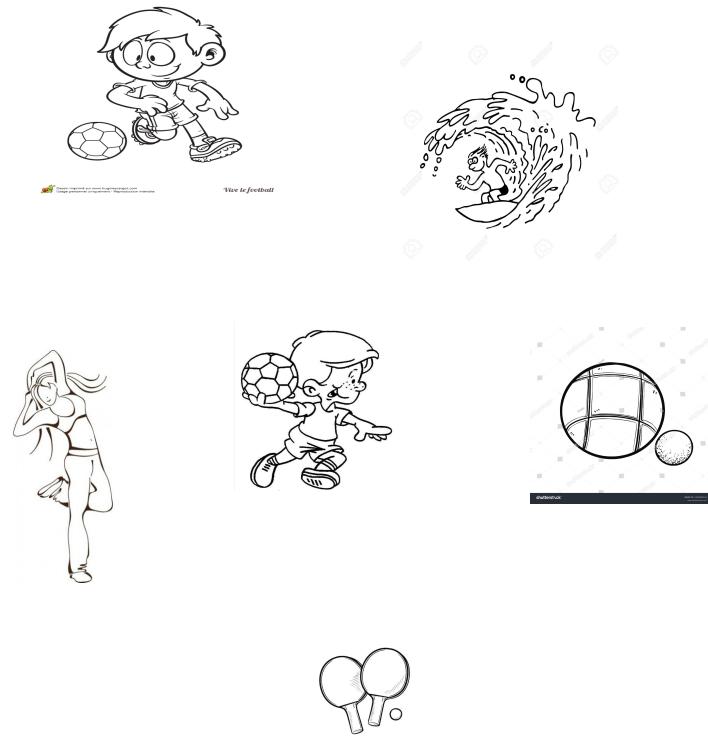


LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HANDBALL (réservé aux classes du lundi matin ayant EPS) Complexe Airbus <u>Mr CAUSSE</u> 11h35 – 12h30	HANDBALL – TENNIS DE TABLE (réservé aux classes du mardi matin ayant EPS) Complexe Airbus <u>Mme GALLINA</u> 11h35 – 12h40		TENNIS DE TABLE – SPORTS COLLECTIFS <u>Mr CAUSSE</u> (activité avec participation supplémentaire)	TENNIS DE TABLE – SPORTS COLLECTIFS <u>Mme GALLINA</u> 11h35 - 13h00
SPORTS COLLECTIFS – TENNIS DE TABLE <u>Mr BENDANO</u> 11h35 - 13h00	TENNIS DE TABLE – SPORTS COLLECTIFS <u>Mme GIRARDOT</u> 11h35 - 13h30	15h00 - 17h00 10 séances, automne et printemps, les mercredis avec vagu	DANSE <u>Mr CAHUZAC</u> 12h00 -13h30	
PETANQUE <u>Mme GIRARDOT</u> 12h30 – 13h30				
SPORTS COLLECTIFS – TENNIS DE TABLE <u>Mme CLAUDEL</u> 16h30 – 17h25	SPORTS COLLECTIFS – TENNIS DE TABLE <u>Mr BENDANO</u> 16h30 – 17h25			

ASSOCIATION SPORTIVE

Collège 6è - 5è - 4è



SURF

Sur la Côte Bleue.

10 séances dont les dates sont à définir en fonction de la météo et des vagues.
Il y a une participation de 200 euros pour l'ensemble des séances (prêt du matériel, des combinaisons et intervenant).

OBJECTIFS RECHERCHES PAR L'AS :

- plaisir de se retrouver entre camarades dans une activité de détente en dehors des cours
- découverte des activités qui n'entrent pas dans le caractère obligatoire de l'EPS
- renforcement / soutien pour les épreuves du baccalauréat

INSCRIPTION

Toute activité, qu'elle soit hebdomadaire ou ponctuelle, nécessite une inscription à l'association.

Le dossier d'inscription doit être remis complet, dans une enveloppe, au professeur responsable de l'activité et contenir les pièces suivantes :

- l'autorisation parentale ci-après dûment complétée
- un chèque de 30 euros, libellé à l'ordre de l'Association Sportive et Culturelle St Louis Ste Marie,

Il est possible de régler les 30 euros avec la Carte C JEUNE. Dès que le dossier d'inscription est donné au professeur d'EPS, l'élève doit aller présenter le qr code à Mme FERNANDEZ (secrétariat général) pour valider le règlement.

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGES

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :

- la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié

- la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images

- la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence ».

AUTORISATION PARENTALE **Pour l'année scolaire 2025-2026**

Je soussigné (e) Mr ou Mme

Demeurant à

Tél :

@ :

Agissant en qualité de Père / Mère / Tuteur / Tutrice

Déclare autoriser mon enfant :

Né(e) le : Classe :

A participer aux activités de l'association sportive.

Fait à Le

Signature des parents